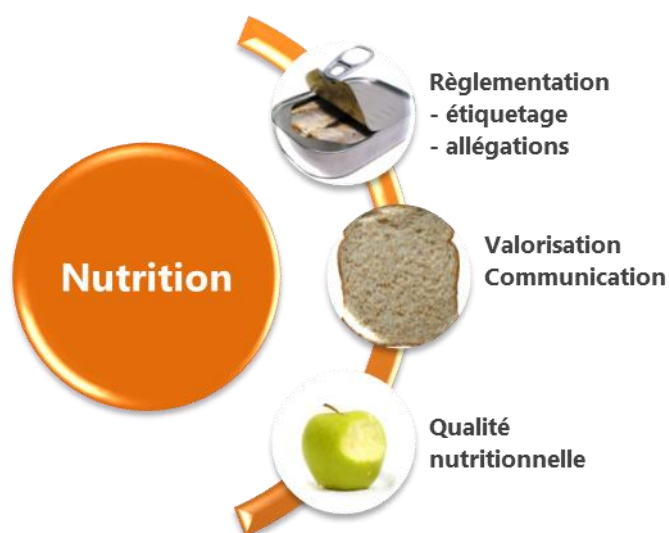


# Catalogue de formations 2023

## Secteur Agro-alimentaire



## Notre centre de formation

3 cibles privilégiées de professionnels :

- **Les industries agro-alimentaires** : fournisseurs d'ingrédients, transformateurs, distributeurs...
- **Les professionnels de la restauration** : collective, commerciale
- **Les consultants et prestataires de services** souhaitant développer leurs compétences dans le domaine de la nutrition



## Notre approche pédagogique

- Une combinaison de modules théoriques et d'exercices pratiques
- Une interaction et un échange avec les participants
- Un support de qualité remis à chaque participant avec des références pour aller plus loin sur le sujet



**Toutes nos formations sont adaptables en intra-entreprises avec redéfinition des objectifs internes à votre entreprise.**

**De plus, si vous souhaitez aborder un thème qui n'est pas présent dans notre catalogue, n'hésitez pas à nous le soumettre.**

## Notre organisme est certifié QUALIOPi

Notre organisme de Formation a validé la certification QUALIOPi.

La prise en charge de vos formations auprès de votre OPCO est donc facilitée.

**Qualiopi**  
processus certifié

 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :  
**ACTIONS DE FORMATION**



## Notre méthodologie

NUTRACTIV a participé à la rédaction de deux guides méthodologiques :

- le Guide pratique "Qualité nutritionnelle: du diagnostic à la maîtrise" – édition ACTIA
- le Guide pratique « Etiquetage nutritionnel », édition ANIA-ACTIA, qui présente la démarche globale pour établir un étiquetage nutritionnel.

NUTRACTIV applique ces 2 démarches dans le cadre des projets menés auprès des industries alimentaires et des formations dispensées sur ces thèmes.

## Notre équipe



**Bénédicte  
Boukandoura**

Ingénieur-conseil en Nutrition et diplômée d'un DU de Méthodologie en recherche clinique.

Directrice associée de l'organisme Nutractiv.

Formatrice référencée PNNS pour les thématiques « Petite enfance », « Personne âgée » et « nutrition du sportif ».

Expérience de 15 ans en Conseil-formation auprès des entreprises agro-alimentaires.



**Anaïs  
Robieux**

Diététicienne nutritionniste, diplômée d'un master en Produits Innovants Nutrition Santé (PINS).

Chargée de projets Nutrition au sein de la structure Nutractiv.

Formatrice référencée PNNS pour la thématique « Personne âgée » et « Petite enfance »

Expérience de 5 ans au sein de la société Nutractiv.



**Emmanuel  
Bernard**

Ingénieur-conseil en développement Digital.

Directeur associé de l'organisme Nutractiv.

Formateur emballage –process - conditionnement.

Expérience de 15 ans en entreprise agro-alimentaire.



# ETIQUETAGE NUTRITIONNEL PAR CALCUL - niveau 1 :

## Comment calculer les valeurs nutritionnelles ? (1 jour)

### ⇒ Objectifs opérationnels :

- Calculer des valeurs nutritionnelles en toute autonomie
- Elaborer le tableau des valeurs nutritionnelles en conformité avec le règlement INCO

### ⇒ Objectifs pédagogiques :

- Chercher et compléter des données de composition nutritionnelle
- Utiliser un outil de calcul des valeurs nutritionnelles
- Identifier les contrôles et les vérifications à effectuer
- Mettre en forme les différentes informations sur un emballage

### ⇒ Public concerné :

Responsable Qualité et R&D, responsable Nutrition ou toute personne chargée de la mise en place de l'étiquetage nutritionnel en entreprise

### ⇒ Programme détaillé :

<https://www.nutractiv.fr/detail-formation/2023-formation-comment-calculer-les-valeurs-nutritionnelles-niveau-1.html>

### ⇒ Dates et lieux : Le 19 et 21 septembre 2023 (par ½ journée en distanciel)

Formation en distanciel (2 demi-journées) ou en présentiel à La-Roche-sur-Yon (1 journée)



# ETIQUETAGE NUTRITIONNEL PAR CALCUL- niveau 2 : Comment fiabiliser les valeurs nutritionnelles ? (1 jour)

## ⇒ Objectifs opérationnels :

- Fiabiliser les valeurs nutritionnelles calculées
- Assurer le suivi des valeurs nutritionnelles étiquetées

## ⇒ Objectifs pédagogiques :

- Fixer le profil nutritionnel d'un ingrédient à partir de toute fiche technique
- Déterminer les impacts des procédés de fabrication sur les valeurs nutritionnelles
- Utiliser les facteurs de rendement et de rétention dans le calcul nutritionnel
- Construire un plan de contrôle analytique

## ⇒ Public concerné :

Responsable Qualité et R&D, responsable Nutrition ou toute personne chargée de la mise en place de l'étiquetage nutritionnel en entreprise

## ⇒ Programme détaillé :

<https://www.nutractiv.fr/detail-formation/2023-formation-comment-fiabiliser-les-valeurs-nutritionnelles-niveau-2.html>

## ⇒ Dates et lieux : Le 3 et 5 octobre 2023 (par ½ journée en distanciel)

Formation en distanciel (2 demi-journées) ou en présentiel à La-Roche-sur-Yon (1 journée)



# Maîtriser les allégations nutritionnelles et de santé

## (1 jour)

### ⇒ Objectifs opérationnels :

- Déterminer les allégations nutritionnelles et de santé conformes à la réglementation
- Vérifier l'étiquetage de produits alimentaires avec allégations (Nutrition et/ou Santé)

### ⇒ Objectifs pédagogiques :

- Appliquer les exigences réglementaires en matière d'allégations nutritionnelles
- Utiliser et justifier l'emploi d'allégations nutritionnelles comparatives
- Intégrer les contraintes réglementaires liées aux allégations santé
- S'approprier les tolérances applicables aux produits avec allégations

### ⇒ Public concerné :

Service Communication, Marketing ou Nutrition. Toute personne chargée de la communication en entreprise.

### ⇒ Programme détaillé :

<https://www.nutractiv.fr/detail-formation/2023-formation-maitriser-les-allegations-nutritionnelles-et-de-sante.html>

⇒ Dates et lieux : Le 23 et 25 mai 2023 (par ½ journée en distanciel)  
Le 5 et 7 décembre 2023 (par ½ journée en distanciel)

Formation en distanciel (2 demi-journées) ou en présentiel à La-Roche-sur-Yon (1 journée)



# Evaluer et reformuler ses produits à l'aide du Nutri-Score (1 jour)

## ⇒ Objectifs opérationnels :

- Calculer le Nutri-Score de produits alimentaires
- Piloter la R&D de produits alimentaires ou la reformulation produit à l'aide du Nutri-Score

## ⇒ Objectifs pédagogiques :

- Exploiter les textes réglementaires relatifs au Nutri-Score
- Appliquer les modalités de calcul du Nutri-Score
- Utiliser le Nutri-Score comme évaluateur de qualité nutritionnelle
- Reformuler ses produits à l'aide du Nutri-Score

## ⇒ Public concerné :

Responsable Qualité et R&D, responsable Nutrition ou toute personne chargée des aspects nutritionnels en interne

## ⇒ Programme détaillé :

<https://www.nutractiv.fr/detail-formation/2023-formation-evaluer-et-reformuler-ses-produits-a-laide-du-nutri-score.html>

- ⇒ **Dates et lieux :** Le 7 et 9 mars 2023 (par ½ journée en distanciel)  
Le 20 et 22 juin 2023 (par ½ journée en distanciel)  
Le 12 et 14 décembre 2023 (par ½ journée en distanciel)

Formation en distanciel (2 demi-journées) ou en présentiel à La-Roche-sur-Yon (1 journée)



# Comment formuler des produits végétaux équilibrés ?

## (1 jour)

### ⇒ Objectif opérationnel :

- Être capable de formuler un produit végétal équilibré

### ⇒ Objectifs pédagogiques :

- Connaître les bases d'une alimentation végétale équilibrée
- Identifier les axes de re/formulation pour végétaliser son offre produits
- Evaluer la qualité nutritionnelle d'une recette végétale

### ⇒ Public concerné :

Toute personne ayant le projet de développer une gamme de produits végétaux

### ⇒ Programme détaillé :

<https://www.nutractiv.fr/detail-formation/2023-formation-comment-formuler-des-produits-vegetaux-equilibres.html>

⇒ **Dates et lieux :** Le 21 et 23 mars 2023 (par ½ journée en distanciel)  
Le 21 et 23 novembre 2023 (par ½ journée en distanciel)

Formation en distanciel (2 demi-journées) ou en présentiel à La-Roche-sur-Yon (1 journée)





# Réaliser un étiquetage nutritionnel à l'export : USA et Canada (1 jour)

## ⇒ Objectifs opérationnels :

- Elaborer un tableau d'étiquetage nutritionnel destiné à l'export aux USA
- Construire un tableau d'étiquetage nutritionnel conforme à la réglementation Canadienne

## ⇒ Objectifs pédagogiques :

- Appliquer les textes réglementaires relatifs à l'étiquetage nutritionnel aux USA
- Exploiter application les textes réglementaires relatif à l'étiquetage nutritionnel au Canada
- Déterminer les valeurs nutritionnelles de produits destinés à l'export USA ou Canada
- Mettre en forme les différentes informations sur un emballage destiné à l'export

## ⇒ Public concerné :

Responsable qualité ou R&D, responsable nutrition ou toute personne chargée de la nutrition en entreprise

## ⇒ Programme détaillé :

<https://www.nutractiv.fr/detail-formation/2023-formation-realiser-un-etiquetage-nutritionnel-a-lexport-usa-et-canada.html>

⇒ **Date et lieu :** Le 4 et 6 avril 2023 (par ½ journée en distanciel)  
Le 7 et 9 novembre 2023 (par ½ journée en distanciel)

Formation en distanciel (2 demi-journées) ou en présentiel à La-Roche-sur-Yon (1 journée)



# Le point sur la réglementation des DADFMS (1 jour)

## ⇒ Objectifs opérationnels :

- Identifier les contraintes et opportunités du statut réglementaire des DADFMS (Denrées alimentaires destinées à des fins médicales spéciales)

## ⇒ Objectifs pédagogiques :

- Maîtriser les exigences réglementaires liées aux DADFMS (Europe, France)
- Comprendre les critères de la définition des DADFMS

## ⇒ Public concerné :

Toute personne ayant le projet de développer une gamme de produits DADFMS et ne maîtrisant pas la réglementation ni les besoins nutritionnels de la cible

## ⇒ Programme détaillé :

<https://www.nutractiv.fr/detail-formation/2023-formation-le-point-sur-la-reglementation-des-dadfms.html>

⇒ **Dates et lieux :** Le 7 et 9 février 2023 (par ½ journée en distanciel)  
Le 17 et 19 octobre 2023 (par ½ journée en distanciel)

Formation en distanciel (2 demi-journées) ou en présentiel à La-Roche-sur-Yon (1 journée)



## Comment formuler du baby food ? (2 jours)

### ➔ Objectifs opérationnels :

- Formuler des produits pour bébés correspondant aux exigences réglementaires du baby food
- Calculer les valeurs nutritionnelles de produits baby food
- Réaliser un packaging conforme aux exigences réglementaires du baby food

### ➔ Objectifs pédagogiques :

- Maîtriser les contraintes nutritionnelles réglementaires applicables au baby food
- Connaître les besoins nutritionnels du jeune enfant
- Transposer les recommandations nutritionnelles en recettes équilibrées
- Acquérir les bases méthodologiques de la démarche de calcul nutritionnel

### ➔ Public concerné :

Toute personne ayant le projet de développer une gamme baby food et ne maîtrisant pas la réglementation ni les besoins nutritionnels de la cible

### ➔ Programme détaillé :

<https://www.nutractiv.fr/detail-formation/2023-formation-comment-formuler-du-baby-food.html>

➔ **Dates et lieux :** Le 17 et 19 janvier 2023 (par ½ journée en distanciel)  
Le 6 et 8 juin 2023 (par ½ journée en distanciel)

Formation en distanciel ou en présentiel à La-Roche-sur-Yon (2 jours)



# Formations à la carte

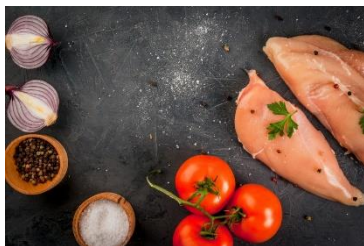
## ● Formations ciblées nutrition santé par des formatrices référencées PNNS :



*Formuler des produits pour personnes âgées fragiles*



*Etiqueter ses produits au format INCO*



*Formuler des produits pour sportifs*



## ● Autres formations :



*Formulation nutritionnelle*



*Formuler des produits pour enfants et adolescents*



*Plans d'analyses et de contrôles*

*N'hésitez pas à nous solliciter pour d'autres formations en lien avec la thématique nutrition, nous étudierons votre demande.*



## Tarifs

- ✓ Tarif inter-entreprises (groupe de 2 participants minimum) :  
1 journée = 500 € HT/ personne
- ✓ Tarifs intra-entreprise (groupe de 1 à 10 personnes maximum) :  
Veuillez nous contacter pour l'édition d'un Devis personnalisé.

	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Etiquetage nutritionnel par calcul – niveau 1							19-21			
Etiquetage nutritionnel par calcul – niveau 2								3-5		
Maîtriser les allégations nutritionnelles et de santé					23-25					5-7
Evaluer et reformuler ses produits à l'aide du Nutri-Score			7-9			20-22				12-14
Formuler des produits végétaux équilibrés			21-23						21-23	
Réaliser un étiquetage nutritionnel à l'export : USA et Canada				4-6					7-9	
Formuler des DADFMS		7-9						17-19		
Formuler du Baby-food	17-19					6-8				

Toutes nos formations inter-entreprises ont lieu en distanciel ou à la Roche-sur-Yon, à proximité de la gare SNCF (2 min à pied).

### Nous contacter

NUTRACTIV  
123 boulevard Louis blanc  
85000 La Roche sur Yon

Tél : 02.72.71.16.34

Mail : [formation@nutractiv.fr](mailto:formation@nutractiv.fr)

Sites web: [nutractiv.fr](http://nutractiv.fr) et [nutree.fr](http://nutree.fr)

  
Conseil • Formation • Digital



*Notre organisme est enregistré sous le numéro 52 85 02100 85.*

*Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.*

**Toutes nos formations sont adaptables en intra-entreprises avec redéfinition des objectifs internes à votre entreprise.**

**Si vous souhaitez aborder un thème qui n'est pas présent dans notre catalogue, n'hésitez pas à nous le soumettre.**



# BULLETIN D'INSCRIPTION

Société : .....

Adresse : .....

CP : ..... Ville : .....

Tél : ..... Code APE : .....

Nom du responsable légal : .....

E-mail : .....

Mme, M. : .....

Fonction : .....

Participera à la/ aux journée(s) de Formation du :

Demande d'une Convention de Formation

Paiement par l'OPCO – préciser le nom de l'OPCO : .....

Contact RH dans l'entreprise (nom, tél, mail): .....  
.....

Merci de retourner par mail votre bulletin d'inscription au moins 1 mois avant la date de Formation à :

**Bénédicte BOUKANDOURA – NUTRACTIV**

**123 boulevard Louis blanc 85000 La Roche-sur-Yon**

Mail : [benedicte@nutractiv.fr](mailto:benedicte@nutractiv.fr) Tél : 02.72.71.16.34



## Conditions Générales de Vente - 01/2018

### 1. **Objet**

Les présentes conditions générales de vente (ci-après les « CGV ») s'appliquent à toutes les offres de formation proposées par la SARL Nutractiv et faisant l'objet d'une commande par tout client professionnel (ci-après « le Client »). Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes CGV. Le client se porte fort du respect des présentes CGV par l'ensemble de ses salariés, préposés et agents.

La commande est réputée ferme et définitive lorsque le Client renvoie le bulletin d'inscription signé par mail ou courrier.

Le Client reconnaît également que, préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part de NUTRACTIV, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'Offre de services à ses besoins.

NUTRACTIV se réserve le droit de réviser les CGV à tout moment. Toute nouvelle version des CGV se substituera de plein droit à la précédente version.

### 2. **Formations en présentiel**

#### a. **Formations interentreprises**

Les dispositions du présent article concernent les formations interentreprises, disponibles au catalogue NUTRACTIV et réalisés dans des locaux mis à disposition par NUTRACTIV.

Le règlement du prix de la formation est à effectuer, à l'inscription, ou à réception de la facture, comptant, sans escompte par virement ou par chèque à l'ordre de NUTRACTIV, sauf autres dispositions particulières. Tous les prix sont indiqués hors taxes et sont à majorer du taux de TVA en vigueur. Les frais de repas sont inclus dans le coût journée de la formation. Les frais de déplacement restent quant à eux à la charge du Client.

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement de la session de formation, NUTRACTIV se réserve le droit d'annuler la formation au plus tard une semaine avant la date prévue et ce, sans indemnités. Dans ce cas, le règlement non encaissé sera restitué au Client.

Le prix par participant est indiqué sur chaque fiche de formation. Les tarifs sont également consultables sur le site internet de NUTRACTIV et sur le catalogue de formations de l'année en cours.

#### b. **Formations intraentreprise**

Les dispositions du présent article concernent des formations intraentreprises développées sur mesure et exécutées dans les locaux du Client ou dans des locaux mis à disposition par le Client.

Toute formation intraentreprise fera préalablement l'objet d'un Devis détaillé par NUTRACTIV.



### **3. Dispositions communes aux formations**

Pour chaque action de formation une convention établie selon les articles L-6353-1 et L-6353-2 du Code du travail est adressée en 2 exemplaires dont un est à retourner par le Client daté, signé et revêtu du cachet de l'entreprise.

L'attestation de participation est adressée après la formation. Une copie des feuilles d'émargement peut également être transmise sur demande, pour attester de la présence d'un participant à une session de formation.

En cas de règlement par un OPCO, il appartient au Client d'effectuer sa demande de prise en charge avant le début de la formation. L'accord de financement doit être communiqué au plus tôt à NUTRACTIV. Si l'accord de prise en charge ne parvient pas à NUTRACTIV avant le 1<sup>er</sup> jour de la formation, NUTRACTIV se réserve la possibilité de facturer la totalité des frais de formation au Client.

Toute annulation ou report de date annoncé moins d'un mois avant l'intervention prévue fera l'objet d'une facturation, sauf après accord écrit des formateurs.

NUTRACTIV ne pourra être tenue responsable à l'égard du Client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un évènement de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français et sans que cette liste soit restrictive : la maladie ou l'accident d'un formateur, les grèves ou conflits sociaux, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des communications ou des transports de tout type.

NUTRACTIV est seule titulaire des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des formations qu'elle propose à ses Clients. A ce titre, l'ensemble des contenus et supports pédagogiques qu'elle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique, orale...) utilisées par NUTRACTIV pour assurer les formations, demeurent la propriété exclusive de NUTRACTIV. A ce titre ils ne peuvent faire l'objet d'aucune transformation, reproduction, exploitation non expressément autorisée au sein ou à l'extérieur du Client sans accord exprès de NUTRACTIV. En particulier, le Client s'interdit d'utiliser le contenu des formations pour former d'autres personnes que son propre personnel et engage sa responsabilité sur le fondement des articles L 122-4 et L-335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle en cas de cession ou de communication des contenus non autorisée. NUTRACTIV demeure propriétaire de ses outils, méthodes et savoir-faire développés antérieurement ou à l'occasion de l'exécution des prestations chez le Client.

Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents concernant l'autre partie de quelle que nature qu'ils soient, économiques, techniques ou commerciaux, auxquels elles pourraient avoir accès. NUTRACTIV est tenu au secret professionnel et s'engage à ne pas divulguer les résultats de l'action de formation.

Les présentes conditions générales sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le Client et NUTRACTIV à l'occasion de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable et, à défaut, le règlement sera du ressort du Tribunal de Commerce de La Roche-sur-Yon.

